

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation mathématiques

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL	Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 70 Construction de l'identité professionnelle			
Code	PEGM3B70MA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p><u>HELHa Braine-le-Comte</u> Laura MARTELLA (laura.martella@helha.be)</p> <p><u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u> Anne DELANGRE (anne.delangre@helha.be) Arnaud PITOUT (arnaud.pitout@helha.be)</p> <p><u>HELHa Loverval</u> Eveline ZUANON (eveline.zuanon@helha.be) Daphné CLAMOT (daphne.clamot@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Néant

Acquis d'apprentissage visés

Néant

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEGM3B70MAA	Élaboration du projet professionnel	15 h / 1 C
PEGM3B70MAB	Identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant	15 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGM3B70MAA	Élaboration du projet professionnel	10
PEGM3B70MAB	Identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

5. Cohérence pédagogique

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation mathématiques

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Élaboration du projet professionnel			
Code	6_PEGM3B70MAA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Laura MARTELLA (laura.martella@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Dans le prolongement du "Dossier Enseignant" (B1), ce module de cours permet au futur enseignant de poursuivre le développement de son projet professionnel.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Porter un regard critique sur l'évolution de son projet de formation depuis son entrée en formation initiale.

Présenter et analyser les compétences acquises : relire les expériences de stages, les différents temps forts de la formation.

Au coeur de plusieurs disciplines, ce cours demande à l'étudiant-stagiaire de se situer par rapport à son projet de formation, de se positionner par rapport à l'entrée dans la profession.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Accompagner l'étudiant dans l'élaboration de son portfolio de développement professionnel.

Susciter sa réflexion concernant l'exercice du métier et permettre un retour critique sur ses pratiques. Accompagner la formulation de ses choix axiologiques, socioculturels et méthodologiques.

Démarches d'apprentissage

Ateliers visant l'accompagnement de la production finale attendue : le portfolio.

Choix des matériaux, pièces constitutives; temps d'écriture, argumentation ; échanges ; recherches.

Une part de travail en autonomie est attendue.

Dispositifs d'aide à la réussite

Accompagnement et guidance pédagogique. Supervision de productions intermédiaires en fonction des demandes et besoins des étudiants.

Sources et références

Petit guide du jeune enseignant. Site officiel de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Devenir enseignant. Brochure éditée par le Ministère de la Communauté Française, 2001.

Desjardins, R. (2002). *Le portfolio de développement professionnel continu*. Montréal : Chenelière/McGraw-Hill.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

disponibles sur la plateforme ConnectEd

4. Modalités d'évaluation

Principe

Si l'une des compétences dans une des activités d'apprentissage (AA) n'est pas acquise, l'unité d'enseignement (UE) peut ne pas être validée.

Plagiat, non respect des échéances et/ou consignes (cf. document interne au cours) impliquent un zéro.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan des acquis d'apprentissage où les résultats des AA fonctionnent comme indicateurs de l'acquisition des acquis d'apprentissage.

Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.

Lorsque au moins une des AA à une note inférieure à 10/20, le jury procède à une analyse du bilan des acquis d'apprentissage. Si à l'issue de cette analyse, il ressort que :

- Pour au moins une AA, seule une minorité des acquis d'apprentissage visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a pas été validée, il peut attribuer la note de 9/20 ;
- Pour au moins une AA, un nombre, jugé trop important par le jury, des acquis d'apprentissages visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a été validé, il peut attribuer la note de 7/20.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation mathématiques

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant			
Code	6_PEGM3B70MAB	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Laura MARTELLA (laura.martella@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Compte tenu de la complexité croissante des situations de travail, ce module de cours permettra une réflexion sur l'exercice du métier.

Et dans un corps où prévalent une pluralité de références morales, culturelles et professionnelles, ce cours permettra d'aborder la dimension déontologique de la profession.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Le cours propose une réflexion autour de la transformation personnelle qui conduit progressivement, au cours de la formation initiale, l'étudiant vers son rôle d'enseignant. Il permettra aussi de réfléchir au sens et à la place de l'école dans la société d'aujourd'hui.

Se poser des questions. Se situer par rapport au métier d'enseignant. Se positionner, formuler des valeurs personnelles.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Modèles de professionnalité.
- Implication au sein de l'école
- Secret professionnel

Démarches d'apprentissage

- Exposés. Apports théoriques.
- Exploitation de ressources variées.
- Approche interactive.

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

Beckers, J. (2007). Compétences et identité professionnelles. Bruxelles : De Boeck.
 Deauvieux, J. (2009). Enseigner dans le secondaire. Les nouveaux professeurs face aux difficultés du métier. Paris : La Dispute.
 Meirieu, Ph. (2005). Lettre à un jeune professeur. Paris : ESF.
 Perrenoud, Ph. (2006). Développer la pratique réflexive dans le métier d'enseignant. Paris : ESF.
 Prairat, E. (2005). De la déontologie enseignante. Paris : PUF.
 Tardif, M. & Lessard, Cl. (2004). La profession d'enseignant aujourd'hui. Bruxelles : De Boeck.
 Ubaldi, J.-L. (2006). Débuter dans l'enseignement. Paris : ESF.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

disponibles sur la plateforme ConnectEd

4. Modalités d'évaluation

Principe

La non-maîtrise d'une compétence dans une des activités d'apprentissage (A.A.) de cette unité d'enseignement (U.E.) peut entraîner un échec de l'U.E.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Des travaux peuvent faire l'objet d'une présentation orale lors des séances de cours et/ou lors des examens.

La non-maitrise d'une compétence dans une des activités d'apprentissage de cette UE peut entrainer la non-validation de l'UE (note spéciale apposée sur le relevé de notes est alors NV et conduit à la non-acquisition des crédits de cette UE).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).